



PRÉFET
DE L'ORNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de la coordination interministérielle
et de l'environnement

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

MAIRIE DE Séviigny

Le maire de Séviigny soussigné, certifie que l'arrêté n° 1122-26-20-047 portant sur l'autorisation des agents de la maison de l'estuaire et des personnes mandatées par celle-ci, à pénétrer sur des propriétés privées non closes des communes du département de l'Orne, aux fins de recensement de l'oiseau butor étoilé dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'action (PNA) en faveur de cette espèce, est resté affiché à la porte principale de la mairie.

du 28/05/26 au 02/09/26 inclus.

Fait à Séviigny le 28/05/26



LE MAIRE

(cachet de la mairie)

À retourner à la préfecture de l'Orne

pref-bcie-environnement@orne.gouv.fr